

## **Groupe majoritaire Ramonville pour tous**

(C. Lubac, C. Faivre, P. Arce, C. Georgelin, G. Rozenknop, M.-P. Doste, V. Letard, J. Chevallier, P. Maton, A. Clément, M.-P. Gleizes, P.-Y. Schanen, J.-L. Palévody, M.-A. Scano, S. Rostan, A. Carral, G. Baux, V. Blanstier, B. Passerieu, C. Griet, D. Nsimba Lumpini, C. Cierlak-Sindou, C. Roussillon)

Enjeu majeur de notre territoire, la mobilité concerne chacun d'entre nous au quotidien. Aménagement de voirie et schémas piétons-cycles sont essentiels pour offrir à chacun la possibilité de se déplacer de façon efficace.

À ce titre, le prolongement de la ligne B du métro désengorgerait la zone du Palays et relâcherait l'étau des flux Toulouse/Labège dans lequel Ramonville est prise aux heures de pointe.

L'aménagement d'un parking silo à la station Ramonville - avec augmentation des capacités d'accueil - mettra fin au stationnement sauvage sur les boulevards et aux abords du métro. Nous y travaillons, en lien avec Tisséo-SMTC. De même, l'ouverture d'une station de métro sur le parc technologique du Canal permettra de dynamiser cette zone, dans le cadre de son extension notamment.

Lors du conseil municipal de février, nous avons validé sous réserves le plan de déplacement urbain (PDU) soumis à approbation par l'intercommunalité, chargée de mettre en œuvre un plan cohérent sur son territoire en lien avec la Métropole. Ce PDU, qui prend en compte les conclusions du débat public sur la 3e ligne de métro proposée par la Métropole, a intégré une partie des demandes de notre territoire. Nous partageons pleinement les conclusions recueillies lors du débat public : elles traduisent l'attention que portent nos concitoyens au fait qu'un tel plan réponde davantage à leurs besoins.

Le prolongement rapide de la ligne B doit être, comme cela est ressorti des consultations citoyennes, un préalable au lancement de la construction d'une 3e ligne de métro (que nous jugeons hors de prix et partisane).

Nous avons complété notre vote à Ramonville en confirmant qu'un fonds de concours peut être mis en place, comme nous nous y étions engagés en 2011 afin de valider le PLB jusqu'à Labège.